

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	9
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	13 mars 2024
Date de l'affichage de la convocation	13 mars 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19 h 21**), Monsieur Samir METIDJI, (**arrivée à 19 h 49**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

Conseil Municipal du 26 mars 2024 – Délibération n° 2024-24/03-13

OBJET : Convention portant sur : « Le partenariat entre l'association « Secours Populaire, Antenne de Villeparisis » et le Centre culturel Jacques Prévert – Ville de Villeparisis » (CCJP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 mars 2024,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'accessibilité à la culture pour tous,
Considérant que le partenariat entre l'association « Secours populaire – Antenne de Villeparisis » et la Ville de Villeparisis, doit être formalisé par une convention ;

Entendu l'exposé de Madame Christine GINGUENE, Adjointe au maire chargée de la culture et du jumelage,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE la convention qui a pour objet de définir les engagements réciproques des parties et de déterminer les modalités de leur partenariat.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour le compte de la collectivité.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240328-24_09099-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024